

Rapport du Président

Séance Publique des jeudi 11 et
vendredi 12 décembre 2008

Service instructeur
Services des Transports Scolaires

3^{ème} **Commission - N° CG-2008-5-3-4**

Service consulté

**TRANSPORTS SCOLAIRES
BUDGET PRIMITIF 2009**

Résumé : *Le budget primitif 2009 pour les transports départementaux est de 29 560 000 euros en fonctionnement et 1 300 000 euros en investissement.*
Le rapport présente le détail de ce budget ainsi que les principales actions programmées pour 2009.

I. - Le Budget primitif 2009

A) Dépenses de fonctionnement

Le budget primitif 2009 s'élève à un montant global de 29 560 000 euros.

Libellé	BP 2008	BP 2009
ETUDE INTERMODALITE	80 000,00 €	0,00
ANNONCES ET INSERTIONS	7 000,00 €	5 000,00
PLAQUETTES CONSIGNES DE SECURITE	20 000,00 €	20 000,00
FRAIS DE TRANSPORT	27 700 000,00 €	29 222 600,00
MISSION DE CONTROLE DES SERVICES	16 000,00 €	16 000,00
COTISATION GART	15 000,00 €	16 000,00
SCHEMA TRANSPORTS COLLECTIFS	213 000,00 €	220 000,00
URTA : FORMATION -SECURITE	7 000,00 €	3 000,00
ETUDE REGIONALE D'INTEGRATION	57 400,00 €	57 400,00
TOTAL	28 115 400,00 €	29 560 000,00

Ce budget prend en compte l'ensemble des interventions du Département dans le domaine des transports collectifs.

a) Frais de transports réguliers et scolaires

Montant : 29 222 600 euros.

Principal poste du budget des transports, cette enveloppe est consacrée aux interventions du Conseil Général en faveur du transport scolaire et du fonctionnement des lignes régulières interurbaines.

Ces interventions comportent les volets suivants :

- Lignes régulières interurbaines

Le Département gère un réseau de 46 lignes régulières interurbaines de voyageurs dont les abonnés scolaires subventionnés représentent la clientèle principale.

Le montant pris en charge par le Département est constitué par un prix forfaitaire de fonctionnement et le paiement des factures trimestrielles d'abonnement scolaire (gratuité jusqu'à 16 ans).

- Services spéciaux scolaires

Ces services sont organisés pour la desserte des lycées, des collèges et des regroupements pédagogiques ruraux. Ils fonctionnent sur la base d'un prix forfaitaire journalier.

Leur gestion est assurée sur délégation du Conseil Général par des organisateurs locaux (Syndicats scolaires, Communautés de Communes...).

Le Département subventionne ces services au taux de 100 % pour les élèves de moins de 16 ans et à hauteur de 65 % de 16 ans au baccalauréat.

- Les transports urbains

Ce poste comprend la participation du Conseil Général au transport des élèves dans les périmètres de transports urbains de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis.

Cette participation est versée dans le cadre de conventions de financement passées avec les autorités organisatrices de transports urbains (SITRAM, Communauté des Trois Frontières).

- Abonnements SNCF

Le Département subventionne les abonnements scolaires souscrits par les élèves sur les lignes TER SNCF au même taux que sur les lignes départementales (gratuité jusqu'à 16 ans).

- Transport des élèves handicapés

La prise en charge des frais de transports individuels adaptés des élèves handicapés est une dépense obligatoire pour le Département. La reconnaissance du handicap et le mode de transport à utiliser font l'objet d'une instruction préalable par la Maison du Handicap.

- Indemnités familiales de transport

Les familles qui doivent avancer leur frais de transport ou assurer le transport privé de leurs enfants font l'objet d'une indemnisation individuelle.

Progression des dépenses (années 2005 à 2007) soit 17 %

	2005	2006	2007
Lignes régulières routières	9 596 368,93 €	12 029 396,16 €	11 258 193,46 €
Services spéciaux et regroupements scolaires	9 232 852,18 €	10 028 673,75 €	10 434 281,99 €
Participation aux transports urbains	1 993 655,33 €	1 864 338,18 €	1 872 201,38 €
Elèves handicapés	1 166 114,42 €	1 176 469,00 €	1 348 145,54 €
Abonnements SNCF	238 167,10 €	1 142 843,29 €	1 163 950,86 €
Aides individuelles	313 177,85 €	339 985,82 €	340 824,82 €
Divers	8 298 53 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	22 548 634,69 €	26 581 706,20 €	26 417 598,85 €

• Nombre d'élèves subventionnés

	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Lignes régulières routières	10 004	9 950	9 925
Services spéciaux (lycées et collèges)	15 862	15 187	15 421
Regroupements scolaires intercommunaux	4 103	4 177	4 089
Elèves handicapés	262	272	335
Abonnements SNCF	3 317	3 408	3 401
Aides individuelles	665	678	293
TOTAL	34 156	33 672	33 854

Le budget 2009 est basé sur la reconduction du même niveau de services avec prise en compte des évolutions prévisibles en 2009 (hausses tarifaires et nouveaux circuits).

b) Transports complémentaires locaux

Montant : 220 000 euros

Ces transports sont organisés par les Communautés de Communes pour les besoins non pris en compte par les lignes régulières interurbaines. Ils prennent la forme de navettes d'autocars ou de transports, par véhicule léger, à la demande.

Le Département subventionne ces transports au taux de 50 % du déficit d'exploitation dans la limite d'un plafond de 2,96 euros par habitant. Cette intervention donne lieu à signature d'une convention avec la Communauté organisatrice.

Neuf conventions sont actuellement en vigueur :

- Val d'Argent
- Pays de Ribeauvillé
- Pays de Guebwiller
- Vallée Noble
- Marchés d'Altkirch
- Essor du Rhin
- Porte du Sundgau
- Cernay et environs
- Pays de Brisach

c) Participation aux études régionales

Montant : 57 400 euros

La Région Alsace a chargé le cabinet SETEC-ITS d'une expérimentation de tarif intégré sur les réseaux de transports publics alsaciens. Le Cabinet travaille actuellement sur un projet de ticket 24 heures. Le Conseil Général du Haut-Rhin est partenaire de cette étude. Le réseau des lignes régulières du Haut-Rhin participera à l'expérimentation du ticket 24 heures.

La Région Alsace a également engagé un projet de Système d'Information Multimodal (Site Internet regroupant les horaires et tarifs des transports publics d'Alsace) qui sera réalisé sous la forme d'un contrat de partenariat public privé. Pour le montage du dossier, la Région a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Haut-Rhin est partenaire du projet avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport d'Alsace. Son engagement de participation couvre les frais d'étude préalable et de mise en œuvre du projet ainsi que son coût de fonctionnement à venir.

La mise en service du Système d'Information Multimodale est envisagée courant 2009.

d) Mission de contrôle

Montant : 16 000 euros

Le Département a fait appel à un prestataire de service pour le contrôle qualité sur les transports interurbains. Le marché a été attribué à la société EFFIA qui affecte à cette mission des contrôleurs assermentés. Les rapports de contrôles donnent lieu à une synthèse semestrielle, avec suivi d'un indicateur de qualité du réseau.

e) Marchés de fournitures

Montant : 20 000 euros

Cette enveloppe est destinée aux achats de fournitures de communication auprès des élèves.

f) Subvention à l'Union Régionale des Transporteurs d'Alsace (U.R.T.A.)

Montant : 3 000 euros

L'Union Régionale des Transporteurs d'Alsace organise annuellement une campagne de sécurité dans les collèges. Cette opération est subventionnée par le Département au taux de 50 % (dépenses de fournitures).

g) Annonces et insertions

Montant : 5 000 euros

Cette enveloppe correspond aux publications légales des marchés de transports départementaux.

B) Dépenses d'investissement

a) *programme de renouvellement des équipements de billetterie sur les lignes régulières*

Le Département procède à l'acquisition du matériel de billetterie qui sera mis à disposition des transporteurs pour l'exécution des marchés de lignes régulières. Ce matériel doit permettre un meilleur suivi de la clientèle commerciale des lignes et l'évolution vers une tarification à l'échelle du réseau. Le marché de fourniture a été attribué à la société ERG Transit Systems. Il est actuellement en cours de réalisation en vue d'une mise en service à la rentrée 2009. Cette opération a fait l'objet d'un programme global de 900 000 euros dont :

- 2008 : 450 000 €
- 2009 : 450 000 €

b) *Programme de pose de poteaux aux points d'arrêt*

Ce marché engagé en 2008 a pour objet l'équipement des points d'arrêt en poteaux de signalisation. Pour l'année 2008, un programme de pose de 1170 poteaux a été réalisé pour une dépense de 1 550 000 euros, lequel s'achèvera en 2009. Un crédit de 350 000 euros est demandé à cette fin. A l'issue de ce programme, l'équipement des points d'arrêt sera poursuivi par une opération d'affichage horaire. Un marché sera passé à cette fin. Celui-ci intégrera l'élaboration d'un plan de pose et la fourniture de fenêtres d'affichage des horaires de ligne. Le montant de ce marché est évalué à 500 000 euros.

II. Politique transport - principales actions engagées

A) Le point du programme de signalétique des points d'arrêts

Le programme d'équipement des points d'arrêt a pour objet la pose de poteaux aux arrêts de lignes régulières. Il ne concerne pas les arrêts complémentaires pratiqués par les transports spéciaux scolaires. De même, l'aménagement du point d'arrêt, la pose d'abribus et la signalétique au sol demeurent, en agglomération, de la compétence de la commune. Le poteau indique la dénomination de la ou des lignes qui desservent l'arrêt.

Ce programme a fait l'objet d'un marché public attribué à l'entreprise Signaux Girod. Il a été engagé en 2008 après réalisation préalable d'un plan de pose en concertation avec les communes.

Dans un premier temps, l'opération était prioritairement consacrée à la pose des poteaux hors périmètres de transports urbains : 1 170 poteaux posés ou en commande, à poser avant fin 2008. Elle s'achèvera en 2009 par la pose en périmètre de transport urbain (250 à 300 poteaux). Toutefois, cette partie nécessite une concertation au cas par cas avec les autorités organisatrices et les exploitants de transports urbains (TRACE, Soléa, Distribus). Il s'agit en effet d'arrêts qui sont déjà pré-équipés avec une signalétique urbaine.

La pose de poteau sera complétée par la fourniture de fenêtres d'affichage horaire. Un budget de 500 000 euros est prévu à cette fin pour 2009.

Il convient toutefois de rappeler que le Département prendra en charge l'équipement des poteaux mais l'affichage des horaires de la ligne et la mise à jour devront être assurés par le transporteur exploitant de la ligne conformément aux dispositions du marché de transport.

B) Engagement d'une étude sur l'intermodalité des lignes départementales

Le Département a confié au cabinet EFFIA MTI une étude sur l'intermodalité dans les transports départementaux.

L'intermodalité désigne l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Elle désigne également l'ensemble des mesures destinées à faciliter ce type de déplacement.

Cette étude est en cours de réalisation. Elle comporte une phase de diagnostic et une phase de proposition.

La phase de diagnostic a pour objet d'analyser l'offre de Département, d'identifier la part de clientèle qui utilise successivement les transports départementaux, puis par correspondance, un autre mode de transport collectif (bus urbain ou train) et d'évaluer les besoins de cette clientèle. Cette phase passe par une enquête à bord auprès de la clientèle commerciale. Cette enquête qui prend la forme d'un questionnaire soumis aux voyageurs a été engagée en octobre. Ses résultats sont en cours de dépouillement.

La phase de diagnostic comporte également des entretiens avec les partenaires concernés (transporteurs urbains et interurbains, autorités organisatrices de transport dont la Région).

Dans une deuxième phase le cabinet EFFIA présentera ses préconisations concernant les mesures de nature à améliorer l'intermodalité de nos lignes :

- adaptation de l'offre
- tarification
- intermodalité physique (conditions matérielles rencontrées par le voyageur lorsqu'il assure une correspondance)
- communication.

Cette phase de propositions doit être accompagnée d'une évaluation financière des mesures proposées et de leur montage institutionnel. Parmi les réponses attendues, on peut notamment citer l'adaptation de notre réseau au TGV ou encore l'intérêt d'étendre au réseau urbain de Colmar l'intégration tarifaire réalisée avec le réseau Soléa.

L'étude devra fournir les pistes à explorer pour les évolutions futures du réseau. Il faut toutefois garder à l'esprit que les améliorations de l'offre de transport collectif ne se font pas sans coûts supplémentaires et que la maîtrise du budget doit demeurer l'objectif prioritaire.

De son côté la Région a engagé plusieurs projets intermodaux auxquels le Département est associé, avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport d'Alsace. La Région travaille notamment sur l'hypothèse d'un ticket 24 heures valable sur l'ensemble des réseaux.

C) Renouvellement du matériel de billettique sur les lignes régulières

Le Département a engagé l'opération de renouvellement du matériel de billettique sur les lignes régulières interurbaines du Haut-Rhin. Le marché a été attribué à ERG Transit Systems qui équipe également le réseau CTS (carte Alséo) et le tram de Bordeaux.

L'objectif est de disposer sur l'ensemble des lignes d'un matériel de billetterie homogène permettant d'évoluer vers une tarification à l'échelle du réseau. Le Département sera propriétaire du matériel et le mettra à disposition des exploitants qui en assureront la maintenance.

Les cars assurant un service régulier seront équipés d'un appareil pouvant émettre un ticket papier et valider des titres de transport « sans contact » de type carte à puce. Les données collectées par les appareils (trajets effectués, nombre de billets émis, recettes ...) seront centralisées sur un serveur unique géré par le Département. Chaque transporteur aura accès à ses propres données au moyen d'une connexion sécurisée sur le serveur. Le Département disposera grâce à ce serveur central d'un outil de suivi de l'ensemble du réseau.

Un groupe de pilotage constitué par le Département, les transporteurs et ERG assure la conduite du projet.

La tarification actuelle des lignes interurbaines du Haut-Rhin est une tarification par ligne. Chaque transporteur exploitant émet des billets et abonnements valables pour un ou plusieurs trajets sur la ligne d'émission. L'architecture du nouveau système de billetterie permettra d'évoluer vers des titres de transport utilisables sur l'ensemble du réseau, la même carte pouvant être validée sur plusieurs lignes successives.

Il sera également possible de rendre ce système compatible avec une future carte sans contact à l'échelle régionale. Il répond en effet aux normes d'interopérabilité adoptées dans le Bas-Rhin pour la carte Alséo (TER + CTS). Néanmoins il reste encore une très grande disparité dans les systèmes de billetterie en service dans les dix réseaux de transports publics d'Alsace, ferroviaires, urbains et interurbains. Une carte régionale sans contact n'est pas envisageable à court terme.

Le projet du Haut-Rhin représente 200 autocars et neuf transporteurs à équiper. Le budget prévu est de 900 000 euros dont 450 000 euros en 2008 et 450 000 euros en 2009. La livraison et le montage du matériel interviendra à partir de fin 2008 pour une mise en service sur le réseau à la rentrée 2009.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire un crédit de fonctionnement de 29 560 000 euros et un crédit d'investissement de 1 300 000 euros,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER